



DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE  
MISSION FAMILLES

**2012 DFPE 416** : Subvention (2.500 euros) à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) (10e).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La scolarité des enfants et des adolescent-e-s est une question centrale pour toutes les familles parisiennes. Dans le cadre de son action d'accompagnement à la parentalité, la municipalité souhaite encourager les projets permettant de rapprocher les familles et l'institution scolaire.

Dans le cadre des ateliers du Conseil Consultatif des Familles Parisiennes, il a été indiqué qu'en France, pouvait s'observer parfois un phénomène d'auto - exclusion de certains parents qui ne se sentent pas autorisés à entrer dans l'enceinte scolaire. Plus fréquemment, le dialogue est tout simplement insuffisant entre les familles et les établissements scolaires et les incompréhensions qui en résultent peuvent être nombreuses. Les représentations des uns et des autres s'en trouvent souvent erronées.

De plus, une étude menée en 2009, dans le cadre de l'observatoire des familles parisiennes, auprès des familles vivant avec des adolescents a fait émerger une demande de soutien des parents pour accompagner l'orientation scolaire de leur enfant.

En développant les rencontres familles/établissements scolaires à l'école, au collège et dans des structures de proximité, la municipalité parisienne affirme sa volonté de développer les relations entre les familles parisiennes et l'institution scolaire.

Afin de participer à la réduction des inégalités, l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) mobilise des étudiants bénévoles dans les quartiers pour s'investir dans des actions de citoyenneté, d'insertion sociale et professionnelle et d'accompagnement à la scolarité. Sa longue expérience de terrain l'a amené à constater que certaines familles sont démunies au moment des périodes charnières des choix d'orientation. C'est pourquoi, l'AFEV propose de lancer une action pilote sur la thématique de l'orientation scolaire qui s'adressera aussi bien aux collégiens qu'à leurs parents dans deux établissements scolaires : le collège Louise Michel (10<sup>e</sup> arrondissement) et le collège Colette Besson (20<sup>e</sup> arrondissement).

L'action « projet collectif orientation » s'articulera autour d'un atelier collectif de 2h au sein des collèges, à raison d'une fois par semaine, le mardi de 16h00 à 18h00. Il concernera un groupe de 10 à 15 collégiens. Il s'agira à la fois d'aider les jeunes à faire émerger leur projet d'orientation, de les accompagner dans la recherche de stages et la découverte du monde professionnel.

De plus, des temps de rencontres et d'échanges seront organisés avec les parents en présence des enseignants des collèges aux périodes déterminantes de l'orientation scolaire : rentrée, pré-stage de 3<sup>ème</sup>, choix d'orientation.... Ces réunions permettront aux parents de découvrir les différentes possibilités d'orientation post-troisième et de favoriser et stimuler l'échange entre eux et l'établissement scolaire autour des questions de l'orientation.

Ces actions se donnent pour objectif d'éviter le décrochage scolaire en encourageant et valorisant les élèves. Par ailleurs, il s'agira de permettre aux élèves et à leurs parents de se projeter activement dans les choix d'orientation afin d'éviter les phénomènes d'autocensure et d'orientation subie.

En raison de l'utilité de ces actions pour les familles et leur inscription dans l'environnement scolaire de leurs enfants, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'attribuer à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) pour l'exercice 2012, une subvention d'un montant de 2.500 € pour le projet collectif d'orientation scolaire.

Cette subvention sera imputée sur la fonction 60, nature 6574 de l'année 2012 de la Ville de Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris



**2012 DFPE 416** : Subvention (2.500 euros) à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) (10e)

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention de 2.500 euros à «l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville » (10 e)

Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement du 10<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6<sup>ème</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1- Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à « l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville » (10 e) (19603/2012\_06103/).

Art. 2.- La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris.